



## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2010

Nombre de membres composant le conseil	:	<b>35</b>
En exercice	:	<b>35</b>
Présents	:	<b>29</b>
Ayant donné Mandat	:	<b>05</b>
Absent excusé	:	<b>01</b>

L'an deux mil dix le mercredi 30 juin à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 21 juin 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de *Madame Catherine MARGATÉ*, Maire.

#### Etaient Présents :

*Mme Françoise GUILLOIS - M. Jean SEIGNOLLES – Mme Catherine PICARD (jusqu'à 20h34) - Mme Dominique CORDESSE – Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT – Mme Jacqueline CAPUS – Mme Michelle BÉTOUS – M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL- M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Mireille MOGUEROU – M. Claude LHOMME - M. Gilbert MÉTAIS – Melle Djamila AIT-YAHIA - Mme Sophie BACELON (Jusqu'à 20h54) - M. Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU – M. Gilles CLAVEL– Mme Vanessa GHIATI (A partir de 19h22) - M. Pierre-François KOEHLIN – M. Pierre VIALLE (A partir de 20h10) – M. Thibault DELAHAYE – M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART – M. Jean-Emmanuel PAILLON*

#### Avaient donné mandat :

*M. Serge CORMIER à Mme Catherine MARGATÉ, Maire  
M. Dominique CARDOT à Mme Françoise GUILLOIS  
M. Gilbert NEXON à Mme Jacqueline CAPUS  
Mme Kattalin GABRIEL à M. Pierre AVRIL  
Mme Yvette ANZEAU à M. Thierry GUILMART*

#### Absente excusée:

*Mme Sabrina GUÉRARD*

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, *Madame Michelle BETOUS* a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE :**

#### *Elle se félicite de la naissance de :*

- **Mawane**, née le 26 mai 2010, fille de **Monsieur Joël QUIQUINE**, employé au garage municipal.
- **Enys**, né le 5 mai 2010, fils de **Madame Nadia DOUZI**, agent d'animation.
- **Mattéo**, né le 8 juin 2010, fils de **Monsieur Philippe-Emmanuel NEZAN**, agent d'animation.

Mme le Maire adresse au nom du Conseil municipal toutes ses félicitations et tous ses vœux de bonheur aux bébés.

#### *Elle se félicite du mariage de :*

- **Mademoiselle Betty DELOCHE**, le samedi 5 juin 2010, agent d'entretien, avec **Monsieur Eric NENING**.
- **Mademoiselle Nathalie BAUMER**, le samedi 5 juin 2010, agent d'entretien, avec **Monsieur Christophe PICQ**.
- **Mademoiselle Laetitia FERNANDEZ**, le samedi 5 juin 2010, employée au service urbanisme, avec **Monsieur Vincent STRIPPOLI**.

Mme le Maire a adressé à ces jeunes mariés au nom du Conseil municipal toutes ses félicitations et tous ses vœux de bonheur.

## **AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.*

### **AFFAIRES SOCIALES**

1) Le Conseil Municipal approuve les termes des deux Conventions d'Objectifs et de Financement « Animation Globale et Coordination » et « Animation Collective Famille » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Malakoff concernant le centre social Jacques Prévert et autorise Madame le Maire à signer ces deux textes.

2) Le Conseil Municipal approuve la passation d'une convention de financement du « Relais Assistantes Maternelles » entre le département des Hauts de Seine et la commune de Malakoff pour l'année 2010 et pour un montant de 10 460 € et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

### **CULTURE**

3) Le Conseil Municipal adopte :

-1- la grille des tarifs de location des salles municipales suivante. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

<b>Tarifs proposés</b>				
<b>Salles municipales</b>	<b>Syndic &amp; Copro</b>	<b>Entreprises</b>		<b>Caution</b>
		<b>1/2 journée en semaine</b>	<b>Journée En Semaine</b>	
<b>Moins de 100 personnes</b>	<b>100€</b>	<b>120€</b>	<b>240€</b>	<b>200€</b>
<b>100 personnes et plus</b>	<b>150€</b>	<b>200€</b>	<b>400€</b>	<b>500€</b>

-2- Pour la Maison des Arts, la tarification suivante :

<b>Journée en semaine</b>	<b>1500 €</b>
<b>Soirée en semaine</b>	<b>1500 €</b>
<b>Journée week-end</b>	<b>2000 €</b>
<b>Soirée week-end</b>	<b>2000 €</b>
<b>Caution</b>	<b>2500 €</b>

-3- Une augmentation de 40% applicable aux tarifs proposés pour les entreprises dont le siège est extérieur au territoire de la communauté d'agglomération de Sud de Seine. Cette délibération annule et remplace celle du 16 décembre 2009.

## HYGIENE ET SANTE

4) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la société DALKIA quant aux recherches de gîte géothermique et d'une ouverture de travaux miniers.

## INTERCOMMUNALITE - SUD DE SEINE

5) Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de prestation de service relative à l'AMIRE entre la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et la commune de Malakoff et autorise le Maire à signer ladite convention.

## PERSONNEL

6) Le Conseil Municipal approuve la création de :

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2010
- 5 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2010
- 7 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> au 31 août 2010

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

## URBANISME

7) Le Conseil Municipal approuve une remise gracieuse des pénalités de retard liquidées pour la première échéance de la taxe locale d'équipement et le plafond légal de densité liés à la délivrance du permis de construire n° 046.07.B.0601 : soit 61 €.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. Paillon** souhaite émettre deux observations sur le rapport 14 concernant les salles municipales et la Maison des Arts. Il aimerait tout d'abord obtenir quelques précisions sur les tarifs de location concernant les entreprises, sujet abordé lors de l'avant-dernier Conseil municipal. Il avait été en effet accepté, sur la proposition de M. Paillon, d'augmenter les tarifs spécifiques aux entreprises. Les tarifs semblent avoir beaucoup augmenté, ce qui est bien, mais M. Paillon souhaiterait avoir une information exacte.

**Mme Cordesse** explique que la précédente délibération approuvait les tarifs de location des salles familiales et non des salles municipales. La première partie de cet article reprend donc la terminologie, à savoir qu'il s'agit des salles municipales.

Concernant la Maison des Arts, une nouvelle salle a été mise en location, ce qui fait d'ailleurs l'objet d'une délibération à l'ordre du jour de cette séance.

**M. Paillon** précise que sa question ne concerne toutefois pas ce sujet à l'ordre du jour, mais les tarifs des locations. Il rappelle qu'il avait proposé que les particuliers bénéficient d'un tarif inférieur aux entreprises et demande aujourd'hui si ces tarifs ont donc augmenté.

**Mme Cordesse** convient que cette précision ne figure pas en effet dans les sujets à débattre. Concernant le tarif des locations, il faut savoir tout d'abord que la Maison des Arts organise moins d'expositions depuis janvier 2010 (4 au lieu de 5 par an), ce qui libère des créneaux. La Maison des Arts étant un site privilégié, un peu exceptionnel, une demande émane de la part d'entreprises qui souhaiteraient y organiser des séminaires, des journées de formation pour leur personnel ou des manifestations non artistiques. Il est donc proposé de soumettre une délibération autorisant le Maire à louer cette salle sous un certain nombre de conditions spécifiques (disponibilité de la salle, présence du gardien), le tout étant géré par Mme Aude Cartier.

**M. Paillon** rappelle sa question : quelle est l'évolution des tarifs et la justification des augmentations ? M. Paillon se souvient que lors de l'avant-dernier Conseil il était question de 250 € ; aujourd'hui il est indiqué 1 500 €, ce qui est bien, mais quelle en est la raison ?

**Mme Cordesse** convient qu'elle s'est mal expliquée et ajoute que la Maison des Arts est un cas à part, qui n'avait jamais figuré auparavant sur la liste des salles municipales susceptibles d'être louées à des entreprises. Le tarif proposé, qui n'a jamais été annoncé jusque là, est un tarif qui lui est spécifique et qui ne s'adresse qu'aux entreprises.

**Mme le Maire** ajoute que le tarif proposé aux entreprises extérieures à celles de la communauté d'agglomération a été augmenté de 40%.

**Mme Bacelon** précise que les votes précédents ne concernaient que le fait de pouvoir louer cette salle mais aucun tarif n'avait encore été stipulé.

**M. Paillon** pourra vérifier sur la délibération votée par le Conseil municipal mais se souvient qu'un tarif a pourtant été voté. Mme Cordesse était absente ce jour-là.

**Mme le Maire** déclare que vérification sera faite mais pense pour sa part que le vote concernait bien le principe de la location et non un tarif, ce qui explique par ailleurs que celui-ci soit soumis ce soir. Quelle était la deuxième question de M. Paillon ?

S'agissant du transfert de compétences du service de l'emploi et d'insertion (rapport n°4), **M. Paillon** souhaiterait avoir un éclaircissement. Il y a en effet d'un côté le transfert, puis il est question de prestations confiées à la Ville et M. Paillon se met à la place des citoyens de Malakoff qui peuvent avoir du mal à comprendre.

**Mme Picard** explique que cette question est valable pour tous les transferts que la commune a faits à la Communauté d'Agglomération. La Ville en effet garde tous les bâtiments à sa charge et donc un certain nombre de tâches inhérentes à ceux-ci (entretien courant, fleurissement, etc.). A ce sujet, le rapport comporte une petite erreur à la ligne 5 : « conservatoire » a été indiqué à la place de « l'AMIRE ».

Après le transfert, la ville passe ainsi une convention avec l'Agglomération Sud de Seine pour effectuer ces travaux d'entretien dans ses propres locaux. A signaler le cas du service du courrier, assez compliqué, qui a fait l'objet d'une convention spécifique pour pouvoir bénéficier d'une enveloppe globale.

**Mme le Maire** précise que les gros travaux restent à la charge de la Communauté d'Agglomération.

# **AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION**

## **CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

### **- Convention de mise en place d'une action globale d'éducation thérapeutique en direction des patients atteints de diabète de type 2**

Rapporteur : M. Oliveira

**M. Oliveira** informe que le centre municipal de santé a été sollicité par un réseau qui s'occupe du diabète, le REVESDIAB. L'année 2010 a été déclarée année du diabète au niveau national. Il faut savoir qu'1 Français sur 10 est atteint de diabète et aujourd'hui 108 patients sont suivis au centre municipal de santé de Malakoff.

Il a été choisi d'adhérer à ce réseau pour bénéficier d'une meilleure prise en charge, d'un meilleur diagnostic et d'un meilleur suivi de ces actions.

La diététicienne du CMS assure déjà des consultations et organise des ateliers cuisine pour aider notamment les patients atteints de cette maladie à composer leurs repas.

Il est prévu d'autre part, soit fin 2010, soit au premier trimestre 2011, d'organiser un colloque ou une conférence sur le diabète.

Le réseau REVESDIAB et le CMS de MALAKOFF ont décidé d'unir leurs compétences pour développer et coordonner une action globale d'éducation thérapeutique de proximité en direction des personnes atteintes de diabète de type 2 ou à risque, au sein du centre de santé Maurice Ténine.

Les 4 axes de travail prioritaires du réseau sont les suivants :

- La coordination d'appui en ambulatoire pour les professionnels de santé autour du parcours de santé personnalisé du patient ;
- L'éducation thérapeutique ;
- L'organisation d'une filière hôpital/ville, notamment dans la prise en charge des situations critiques ;
- L'élaboration de dispositifs expérimentaux de prise en charge des patients

Cette convention a pour objet de formaliser et permettre la mise en place d'un premier partenariat entre le centre et le réseau. Cette collaboration s'inscrira dans la logique de contractualisation initiée par le réseau avec l'ARS et fera l'objet d'une nouvelle convention en début d'année 2011.

La diététicienne du CMS pourra proposer aux patients diabétiques de type 2 du centre, en difficultés, de suivre le cycle « Bilan et éducation diététique », soit 1 diagnostic, et un bilan par patient.

1/ Le réseau REVESDIAB prendra en charge, pour le diagnostic et le bilan, le montant forfaitaire de la consultation de diététique de 6,50€.

2/ La diététicienne du centre assurera l'animation d'ateliers thérapeutiques de groupe au sein du CMS

3/Le réseau et le Médecin Directeur du Centre pourront organiser des actions liées à la prévention du diabète en direction des professionnels de la ville.

- 4/Un éducateur sportif chargé de motiver, au travers d'une activité physique adaptée un groupe de patients diabétiques de type 2 adhérents du Réseau ou suivi par le CMS. A cet effet, le centre de santé s'engage à mettre à disposition un espace dédié.
- 5/Le centre de santé mettra à disposition du réseau la salle de réunion pour des actions communes.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention valable du 01/07/2010 au 31/12/2010 entre le centre municipal de santé de la ville et le réseau REVESDIAB concernant la prise en charge des examens diététiques des patients atteints de diabète de type 2.

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.

## **CULTURE**

### **- Installation d'une œuvre artistique dans le parc de la Maison des Arts : autorisation de déposer la déclaration de travaux**

Rapporteur : Mme Cordesse

**Mme Cordesse** rappelle que la terrasse nord de la Maison des Arts a accueilli dès l'ouverture de celle-ci des expositions d'œuvres diverses, entre autres celles de Marinette Cueco. Il est proposé aujourd'hui d'installer sur cette terrasse une petite cabane en bois dessinée par Thierry Payet, artiste architecte. La cabane, de dimensions relativement modestes (2,70 m x 2,70 m), sera composée d'éléments en bois recouverts de végétation et sera fermée de chaque côté par une grille métallique.

Ce projet présente l'intérêt d'être une prestation artistique réalisée à la fois par la Maison des Arts et par les jardiniers de la ville de Malakoff ainsi que les services techniques qui assembleront la cabane.

Sachant que cette œuvre sera installée sur un établissement classé, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France a été sollicité, lequel a rendu la semaine précédente un avis favorable et transmis au service d'urbanisme de la ville de Malakoff un dossier tamponné avec son accord. Cet architecte a été séduit par le projet et par l'idée d'une œuvre éphémère (celle-ci étant prévue pour 3 ans) installée dans le jardin de ce bâtiment.

Il faut préciser que la cabane pourra être installée début septembre et sera destinée à proposer des repas de restauration rapide aux personnes souhaitant déjeuner sur le site. Parallèlement à la déclaration préalable, un appel d'offres a été passé auprès de restaurateurs de Malakoff avec pour objet la préparation de repas froids et rapides que les clients pourront manger sur des tables en bois posées sur cette terrasse. En fin de journée, les tables et bancs seront ensuite entreposés dans la cabane.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à déposer la déclaration préalable nécessaire pour obtenir les arrêtés officiels d'urbanisme pour l'installation de cette petite cabane.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un module de stockage créé par Monsieur Thierry Payet, architecte/artiste, dans le parc de la Maison des Arts.

**M. Guilmart** a bien compris qu'il s'agissait d'une œuvre artistique destinée également à cette fonction de restauration, mais il souhaiterait avoir des précisions concernant la nature du bail de 3 ans. En effet, la durée de ce contrat peut poser des problèmes aux restaurateurs pouvant souscrire à cette animation ; par ailleurs, les repas froids peuvent ne pas être vraiment porteurs en hiver. Quels seront d'autre part les horaires d'ouverture ? Ce service de restauration sera-t-il ouvert en dehors des périodes d'animation ? Y aura-t-il du personnel à demeure ? S'agissant de la nourriture proprement dite, pourquoi ne pas proposer une alimentation bio ? Cela pourrait en effet être intéressant à partir du moment où le prestataire doit déjà s'engager à proposer des packagings biodégradables. Ce principe pourrait dans un même temps valoriser la Maison des Arts.

**Mme Cordesse** répond que cette restauration rapide ne fonctionnera qu'une partie de l'année, environ d'avril à fin septembre, mais la cabane restera néanmoins sur place le reste de l'année.

Concernant l'appel d'offres, **Mme Picard** indique que le cahier des charges stipule une alimentation saine et non spécifiquement biologique. Il faut savoir en effet qu'à l'heure actuelle la traçabilité du bio reste une difficulté, c'est du moins l'avis des commerçants. Par ailleurs, cette option offrira la possibilité à un plus grand nombre de commerçants de participer. Les matériaux seront néanmoins biodégradables.

S'agissant des horaires, le service de restauration fonctionnera le midi et non le soir puisque la Maison des Arts sera fermée, le prestataire ne devra donc pas être sur place en permanence. On peut bien sûr imaginer que ce service sera fonction de la météo, mais aussi qu'il pourra s'adresser à une clientèle d'habitants de Malakoff ou d'employés d'entreprises alentours.

**M. Guilmart** trouve toutefois que le terme « nourriture saine » reste assez vague et pense que l'appel d'offres a été rédigé en ce sens pour répondre à la demande d'un plus grand nombre de commerçants, ne croyant pas beaucoup à l'argument de « traçabilité peu évidente ».

**Mme le Maire** rassure toutefois M. Guilmart, personne ne sera empoisonné en allant déjeuner à la Maison des Arts... L'intérêt du projet réside aussi dans l'œuvre artistique proprement dite, il est important de le souligner.

**M. Avril** ajoute qu'il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'une œuvre artistique mais aussi d'un pari technologique assez extraordinaire puisque la cabane ne tiendra que par le poids des plantes qui y seront accrochées. De plus, l'ensemble est vraiment très esthétique, au point que l'on se demande si les gens, en rentrant sur les lieux, ne prendront pas la cabane pour la Maison des Arts et la Maison des Arts pour le restaurant !

**Mme le Maire** trouve que M. Avril exagère beaucoup ! Que va en penser Mme Aude Cartier présente dans la salle.

Mme le Maire invite chacun à aller voir ces jours-ci l'exposition de Martine Camillieri à la Maison des Arts, ce qui permettra également à chacun de voir la dalle en béton sur laquelle sera implantée cette œuvre artistique qui proposera aussi une restauration « saine ».

## FINANCES

### - **Modification de la délibération n° 2010/59 du 28 mai 2010 suite à la modification de l'article 5 concernant l'opération d'acquisition amélioration des immeubles de la société ICADE par l'OPH de Malakoff**

Rapporteur : Mme le Maire

**Mme le Maire** précise que ce point aurait pu être inclus dans les affaires adoptées sans débat mais elle souhaitait rappeler qu'il avait été question au Conseil municipal précédent d'un prêt relais pour l'Office HLM pour financer l'acquisition du patrimoine ICADE (20 M€), mais qu'il fallait un agrément de la Préfecture de Région pour mobiliser les prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation. Lorsque ce rapport avait été rédigé, l'agrément n'avait pas encore été notifié. Cet agrément sera donc bien délivré au titre de l'année 2010 pour l'Office de Malakoff, s'agissant du patrimoine ICADE. Ceci est très important car il faut savoir que sur l'ensemble du patrimoine ICADE (30 000 logements), toutes les communes ou bailleurs n'ont pas eu cet agrément pour l'année 2010 : 2/3 environ l'ont obtenu pour 2010, la Préfecture de Région ne l'ayant délivré que pour l'année 2011 au dernier tiers. Ce qui va poser un problème de retard pour ces villes ou bailleurs qui ne pourront re-conventionner ces logements en logements sociaux que lorsqu'ils auront reçu cet agrément. C'est donc une bonne nouvelle pour la Ville de Malakoff et notamment pour les locataires d'ICADE.

Cette mesure entraîne donc une modification mineure au niveau de la garantie prévue à l'article 5 de la délibération du 28/05/2010.

Par 34 votes pour dont 5 mandats et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 5 de la délibération du 28/05/2010 qui sera ainsi rédigé :

« La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de Malakoff dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH de Malakoff pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. »

***M. Paillon** entend qu'il y a 20 M€ en jeu pour 312 logements mais que se passerait-il si la Caisse des Dépôts et Consignation ne prenait pas le relais du prêt relais ? Mme le Maire annonce ce soir que l'agrément a été signé, ce qui ne figurait pas dans le dossier : point très important car M. Paillon n'était pas sûr de voter pour.*

*Néanmoins, M. Paillon n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une mise au point mineure car la Caisse des Dépôts et Consignations pourrait ne pas prendre le relais. Au vu de la situation économique de la Ville, même si la durée n'est que de quatre ou cinq mois c'est une période risquée puisque la commune met en « péril » les finances de la Ville. Ainsi, l'article unique suivant : « La collectivité s'engage à se substituer à l'OPH de Malakoff pour son paiement [des 20 M€ dont la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique fait l'avance], en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. » Il n'y aura même pas la*

*possibilité de discuter, c'est un article léonin. Il y a donc un risque, il ne s'agit pas d'une mise au point mineure, il y a là un risque majeur.*

**Mme le Maire** précise qu'il s'agit des termes officiels pour toutes les cautions des Villes à leurs Offices.

**M. Paillon** fait toutefois remarquer que la Ville, dans l'hypothèse où elle n'avait pas la certitude d'obtenir l'agrément, prenait un risque au-delà de février qui aurait créé un effet boule de neige.

**Mme le Maire** se félicite quant à elle de cette nouvelle et précise que la Ville prend d'autres garanties d'emprunt.

## PREVENTION

### - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : actions de prévention pour 2010

Rapporteur : M. Goutner

**M. Goutner** indique qu'il est demandé au Conseil municipal de valider les actions qui ont été élaborées lors de du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 18 mai 2010.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a présenté les actions suivantes :

Intitulé des actions	Coût prévisionnel 2010
I - Assises de la jeunesse	64 500 €
II - Chantiers jeunes - citoyenneté	103 000 €
III - Les jeunes et la santé	16 500 €
IV - Café parasol	29 800 €
V - Soutien à la parentalité - point écoute	10 680 €
Total	224 480 €

#### **I - Assises de la jeunesse**

Dans le cadre d'une politique locale de la jeunesse au cœur de la cité, la ville propose de mettre en place des « assises de la jeunesse » afin de recueillir la parole des jeunes, de développer des actions au plus près de leurs demandes, intérêts et/ou préoccupations et de leur permettre de participer à la vie de la cité.

- diffusion auprès des jeunes d'un questionnaire
- réalisation d'un film - par des jeunes - sur la question « être jeune aujourd'hui dans la société actuelle »
- débats (sur les principaux thèmes abordés par les jeunes) et ateliers
- retranscription des initiatives dans le journal de la ville
- définition d'orientations en direction de la jeunesse.

## **II - Chantiers jeunes - citoyenneté**

La ville souhaite impliquer les jeunes Malakoffiots dans une démarche citoyenne. Les chantiers jeunes - qui s'adressent à un public 16/20 ans - ont pour objectifs d'impliquer les jeunes dans la vie de la cité, d'améliorer le lien social, de faire connaître et de valoriser les actions réalisées par les jeunes auprès des habitants et de permettre aux jeunes de faciliter la réalisation de leurs projets. Ces chantiers - d'une durée de deux jours - auront lieu durant les périodes de vacances scolaires. La répartition et l'attribution des chantiers se feront sur commission. Il est donc proposé de créer un « passeport citoyen ». Celui-ci consistera à effectuer une mission d'utilité publique, en regard de laquelle les jeunes percevront une aide municipale d'un montant de 100 euros.

## **III - Les jeunes et la santé**

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, un forum « jeunes et santé » est organisé depuis plusieurs années en direction des élèves des collèges de la ville. Il a pour objectifs d'informer les jeunes, de contribuer à la prévention dans le domaine de la propagation du VIH et de répondre à leurs questions sur la sexualité, la contraception, les MST. Sous forme d'ateliers animés par des professionnels de la santé, les jeunes pourront débattre sur ces thèmes. Afin de prévenir les conduites à risque chez les adolescents, l'association Chimène assurera des interventions sur les conduites à risques - toxicomanie, tabac, alcool - dans les classes de 3ème des collèges Henri Wallon et Paul Bert.

## **IV - Café parasol**

Implantée sur les lieux de vie des jeunes, cette animation itinérante propose durant l'été un espace de rencontres où différentes animations ou spectacles sont proposés. Ce rendez-vous annuel estival rassemble ainsi dans la convivialité ceux qui restent à Malakoff en leur faisant découvrir pour certains de nouveaux lieux et pour d'autres de nouvelles activités. C'est aussi l'occasion d'aller à la rencontre du public jeune ne fréquentant pas les structures de la ville ou parfois en marge des institutions. Cela favorisera les échanges intergénérationnels et multiculturels, impliquera les habitants dans la vie de leur quartier et permettra d'aller à la rencontre de la population. Sept journées seront proposées à la population de la ville : espaces d'information, de documentation et d'animations diverses, intervention de prestataires dans les domaines sportifs, culturels, artistiques... Une information des différentes possibilités existantes sur la ville sera également mise en place. Comme les années précédentes, café parasol proposera des activités en soirée et le week-end afin de toucher un public le plus large possible.

## V - Soutien à la parentalité - point écoute

La vie familiale a connu des bouleversements importants ces dernières années : remise en question de l'autorité traditionnelle, fréquence des séparations, familles monoparentales, familles recomposées ... autant de schémas de vie familiale allant de pair avec l'évolution du rôle, de la fonction et de la place de chacun au sein de la famille. Face à ces changements, les parents expriment parfois leur désarroi et éprouvent le besoin d'échanger et d'être accompagnés dans leur fonction parentale.

Pour répondre à ces besoins, une permanence hebdomadaire « Point écoute » accueille - depuis maintenant deux ans - parents, adolescents et enfants qui rencontrent des difficultés dans le champ familial, scolaire ou social. Cette permanence, où les personnes sont reçues par une psychologue, a lieu une fois par semaine au centre social Prévert/Voltaire.

Les entretiens - individuels ou familiaux - permettront la mise en place de solutions particulières et formaliseront le cas échéant une demande de soins et/ou une orientation vers les structures spécialisées.

Ce lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement s'inscrit dans une démarche préventive ; il s'agit de proposer, dès l'expression d'une difficulté, un accueil rapide dans un lieu familier pour certains et en tout état de cause, non marqué du soin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les actions inscrites au plan d'action pour l'année 2010 et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat pour une année.

**M. Oliveira** participe régulièrement à la journée mondiale du Sida à travers cette action très intéressante vis-à-vis des jeunes. L'accueil des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> est organisé par des médecins du centre municipal de santé sur toute une journée, à la Maison de quartier Barbusse. M. Oliveira invite cordialement les membres du Conseil municipal à venir lors d'une de ces journées qui ont lieu la première de semaine de décembre et à saluer le travail réalisé.

**M. Paillon** annonce tout d'abord qu'il votera pour ce point mais désire revenir sur deux actions en particulier : les Assises de la jeunesse et les Chantiers jeunes.

*Assises de la jeunesse : il se trouve que dans le Malakoff Infos de ce mois-ci, le titre de la tribune que M Paillon a écrite est « Créer un Conseil de la jeunesse à Malakoff ». Or, une note que M. Paillon a reçue juste avant le Conseil lui signifie que ce projet de création d'un Conseil de la jeunesse a été soumis au Bureau municipal au mois de janvier. Il n'en avait pas connaissance mais observe donc que « les grands esprits se rencontrent ». Voilà aujourd'hui l'occasion de sceller cette rencontre et M. Paillon propose que dans le point concernant les Assises de la jeunesse soit ajoutée la petite phrase suivante : « les Assises de la jeunesse seront l'occasion de réfléchir à la relance du Conseil de la jeunesse. » Autant, puisque tout le monde est d'accord, inscrire cette précision sous forme d'amendement à la présente délibération dans les actions de prévention pour le Conseil local.*

**Mme le Maire** donne son accord.

**M. Paillon** poursuit avec le Chantier jeunes. Il est souhaité un « passeport citoyen » qui consistera pour les jeunes à effectuer une mission d'utilité publique en regard de laquelle ils percevront une aide municipale d'un montant de 100 €. Le budget consacré à cette opération est évalué à 103 000 €, une somme importante. M. Paillon demande donc dans un premier temps le nombre de passeports qu'il est prévu de délivrer, et

*pense à ce sujet qu'il faudrait au minimum qu'un comité de sélection soit créé, ouvert, transparent et pluripartite.*

**M. Delahaye** indique que ce programme a été décidé par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans lequel l'opposition siège, lui semble-t-il, ce qui est dans la continuité des discussions qui ont eu lieu avec les différents acteurs. Tout ceci va donc dans le bon sens mais M. Delahaye précise, afin d'éviter tout malentendu ou mauvaise interprétation, qu'il ne faut pas que dans l'esprit de chacun ces actions soient censées répondre à un prétendu mal-être d'une hypothétique jeunesse, laquelle jeunesse en vérité n'existe pas comme un tout unique. Il n'y a pas une jeunesse à Malakoff, il y a des jeunesses et il faut donc veiller à ne pas réduire celles-ci à une catégorie qui serait problématique et aux aspirations uniformes. Il s'agit de s'adresser à une part plus large de la jeunesse à Malakoff en matière d'origine sociale, de préoccupations ou d'aspirations professionnelles. Il est par ailleurs essentiel que les jeunes se montrent avant tout motivés, qu'ils manifestent l'envie de s'investir sur un projet qui demande du temps.

*S'agissant des Assises, M. Delahaye pense que la question à se poser est de savoir comment faire pour donner à voir la ville de Malakoff à une génération dans les 10, 15 ou 20 prochaines années. C'est une question transversale qui ne tient pas uniquement compte de la thématique de la jeunesse mais il s'agit de donner une vision de la ville en termes de commerces, transports (horaires de nuit), etc., et autres questions qui reviennent finalement souvent. Il ne faut donc pas se restreindre à traiter de l'orientation professionnelle, de la sexualité, sujets bien entendu importants, mais élargir ces Assises de la jeunesse à d'autres thèmes.*

*Une question plus technique concerne le coût prévisionnel 2010. Le groupe Socialiste était intervenu un an auparavant sur ce même genre de question : quels indicateurs, appréciations, évaluations sont donnés pour expliquer ces montants qui ne sont tout de même pas anodins ?*

**Mme Belhomme**, s'agissant du premier point, est entièrement d'accord pour associer le Conseil des jeunes et pour l'ajouter à la délibération. Toutefois, les Assises pour la jeunesse sont tout de même bien différentes : elles s'inscrivent tout d'abord dans une temporalité assez courte, laquelle n'est pas encore tout à fait définie par le groupe de travail qui se consacre à cette question. L'idée est de consulter un maximum de jeunes, de les mettre en interaction, de mieux les connaître afin d'être au plus proche de leurs besoins. Un, deux ou trois mois seront donc nécessaires et dépendront de ce que les jeunes pourront apporter, des thèmes principaux dégagés. Le Conseil de la jeunesse est quant à lui un dispositif qui a pour vocation de se tenir dans la durée, même si les jeunes y participant seront appelés à se renouveler.

*Concernant la somme de 103 000 €, que M. Paillon se rassure, une commission existe qui se réunira d'ailleurs le lundi suivant à 16h30 en présence du DGA du secteur, du responsable du Chantier jeunes, de M. Goutner et de Mme Belhomme elle-même. Cette commission est sans doute appelée à s'élargir, ainsi Pierre Vialle et Thibault Delahaye ont été invités mais il faut tenir compte des horaires de travail de chacun, ce qui complique un peu la tâche. Actuellement, 12 chantiers sont prévus au courant de l'été, l'idée étant d'avoir une montée en charge : les jeunes vont peu à peu connaître le dispositif « passeport citoyen » et le bouche-à-oreille devrait normalement fonctionner. Il faut savoir par ailleurs que la somme tient compte du salaire des animateurs encadrants.*

*L'objectif fixé est que le dispositif puisse s'adresser à une centaine de jeunes dans l'année (12 sont déjà inscrits). Ces Chantiers jeunes, d'une durée de 48 heures, auront lieu pendant les vacances scolaires : juillet-août, vacances de la Toussaint et de fin d'année. Il est possible d'imaginer, même si c'est un peu plus compliqué, de les caler deux mercredis de suite, comme ce fut le cas au mois de juin pour trois jeunes (chantier réparation de vélos d'enfants dans le 'centre aéré' de Saint-Pierre du Perray). Un bilan est prévu.*

**Mme le Maire** informe qu'une subvention de 29 841 € pour le CSLPD sera votée, au titre du Conseil général, à la commission permanente ayant lieu le lundi suivant (30 000 € en 2009).

**M. Delahaye** rappelle sa question sur les indicateurs qui permettront d'évaluer la réussite de ces actions en regard également de ce qui avait été décidé l'année précédente. Les sommes prévues correspondent au total à quasi 225 000 € et il est important de savoir si ces actions sont efficaces, en d'autres termes avoir une évaluation des politiques publiques.

**Mme Belhomme** ne peut encore donner de réponse sur les Assises de la jeunesse et sur les Chantiers jeunes puisqu'il s'agit de nouvelles actions. En revanche, un bilan a été fait et, selon Mme Belhomme, transmis aux élus sur les « jeunes et la santé » au Bureau municipal ainsi que le dossier du CLSPD de cette année qui présentait le bilan de l'année précédente. L'action « Café parasol » est reconduite cette année sous des formes un peu différentes puisqu'elle était concentrée jusque là sur le mois de juillet, tandis qu'elle sera répartie cette année sur début juillet et fin août. Pour l'action « Soutien à la parentalité », le détail du bilan figure dans le document distribué au CLSPD, évaluation sans laquelle le Conseil général ne reconduirait pas ses subventions. Le « Point écoute » a lieu dans le centre social Prévert.

**Mme le Maire** précise que c'est une psychologue qui reçoit les personnes au « Point écoute » et que cette action a intéressé beaucoup de monde.

**Mme Moguerou** trouve très intéressantes toutes ces actions pour les jeunes car il n'est pas si simple que cela de les mobiliser, et souhaite du succès à ces projets. Néanmoins, il serait souhaitable de penser en amont de la mise en place de chacune de ces actions aux indicateurs, aux moyens d'évaluation qui permettront d'en dresser le bilan.

**M. Goutner** souhaiterait préciser que le document du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance présente un bilan des actions 2009 avec les résultats par exemple de la fréquentation de « Café parasol ». Ainsi, le choix d'élargir cette année au mois d'août a été fait à partir de ce bilan.

*Il faut savoir par ailleurs que ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est très large : il comprend les structures de la justice, la police, la gendarmerie, les organismes bailleurs, les collèges, l'Education nationale, les élus, etc. Il regroupe donc, hormis les travailleurs sociaux, tous les acteurs qui agissent sur Malakoff et qui sont donc très divers.*

**Mme le Maire** propose de diffuser à tous les élus le bilan du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**Mme Belhomme**, s'agissant des indicateurs, précise que ceux-ci sont déjà fixés, certes peut-être pas autant dans le détail qu'il serait souhaité, mais des éléments statistiques parviennent notamment de l'INSEE, d'autres éléments d'analyse notamment par les centres sociaux prescrits par la CAF. Il est par ailleurs souhaité pour la rentrée de travailler beaucoup plus en transversalité avec les centres sociaux. En effet, une part du

*public jeune n'est pas touchée partout dans la ville de la même façon. Comme le disait M. Delahaye, les jeunes n'ont pas forcément tous les mêmes besoins et demandes et cet aspect est étudié. C'est donc une décision politique qui a mené à axer des actions vers une jeunesse qui est de plus en plus en difficulté, et qui représente un axe fort du projet. Les Assises de la jeunesse permettront de dire s'ils se trompent ou non, bien que des indicateurs montrent déjà que cette jeunesse a besoin de ces actions.*

## **VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

### **- Convention entre la ville de Chatillon et la ville de Malakoff pour des travaux d'aménagement de la rue Jean Mermoz**

Rapporteur : M. Avril

**M. Avril** informe que dans le cadre d'une volonté commune de garantir davantage de sécurité aux piétons et de réduire la vitesse des véhicules, les communes de Malakoff et Châtillon conviennent d'établir une convention de partenariat pour l'implantation de coussins berlinois rue Jean Mermoz, ainsi que la réalisation d'une réfection de la chaussée.

En effet, cette voie appartient pour moitié à chacune des communes nommées ci-dessus, depuis le rond-point Youri Gagarine (commune de Malakoff) au groupe scolaire Joliot-Curie (commune de Châtillon).

Les tronçons concernés par cette présente convention se situent rue Jean Mermoz, du rond-point Youri Gagarine (commune de Malakoff) à la rue Guynemer (commune de Châtillon), puis au droit du groupe scolaire Joliot-Curie, sur la commune de Châtillon.

Concernant la réalisation des travaux, ceux-ci seront réalisés de la manière suivante :

- Implantation de coussins berlinois : commandée et financée par chacune des communes pour les éléments positionnés sur leurs territoires, soit deux coussins par commune. Le marquage au sol sera réalisé pour moitié par chacune des collectivités.
- Réfection de la chaussée : commandée et financée par la commune de Malakoff (montant : 19 864.40 € TTC). Un versement équivalent à 50% du montant des travaux sera effectué par la ville de Châtillon à la commune de Malakoff.

La présente convention serait conclue pour la durée d'exécution du chantier, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Ce projet est emblématique d'une qualité de Malakoff, ville ouverte sur l'extérieur, qui établit des rapports de bon voisinage avec les villes environnantes, voire des projets de partenariat. Les relations entre Châtillon et Malakoff sont très anciennes et ce petit projet est une nouvelle fois l'occasion d'établir une bonne coopération (le rapport indique d'ailleurs que Châtillon a confié à Malakoff la commande des travaux car celle-ci bénéficiait de meilleurs tarifs). A noter également que la gestion d'une piscine se fait en commun avec Châtillon, et cela n'est que l'un des nombreux exemples de cette coopération sans limite et même étendue jusqu'à Vanves.

Une lettre de M. Gauducheau, Maire de Vanves, est parvenue à Mme le Maire le jour même et M. Avril souhaiterait en lire un extrait :

« En 2009 ont été réalisés dans le cadre d'une convention entre la SNCF et les villes de Clamart, Malakoff et Vanves, des travaux de nettoyage et de mise en peinture du Clos

Montholon. Je tiens à vous faire part ici de mon entière satisfaction quant au partenariat mis en place entre nos deux villes pour mener à bien cette opération. Je souhaiterais que sur le même mode collaboratif soient entrepris des travaux de ravalement des murs des ponts situés au-dessus des rues Ernest Laval et Jacques Jézéquel [sorties de Malakoff vers Vanves au bout du boulevard Gabriel Péri d'une part et du boulevard Camélinat d'autre part]. Ainsi, ce projet, s'il rencontrait votre adhésion, pourrait pour sa réalisation prendre la forme d'une convention tripartite entre la SNCF, la ville de Malakoff et la ville de Vanves. Auparavant, je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma proposition et vous informe que je sollicite ce jour l'attention de M. ... », etc.

M. Avril indique que la veille au soir, Mme le Maire et lui-même étaient à la présentation d'une maquette du futur jardin sur la dalle du périphérique à la mairie de Vanves puisqu'il s'agit d'une coopération entre Vanves, Malakoff et la Ville de Paris. Il faut savoir que dans l'histoire de Paris aucune coopération n'était allée à ce point. La Ville de Paris a en effet toujours une position un peu impériale, sinon impérialiste, et a peu réalisé ce genre de coopération avec les villes voisines. Le projet de la dalle est donc un projet tout à fait emblématique de ce que peuvent être aujourd'hui les relations entre villes et surtout les relations que Malakoff aime bien entretenir avec ses villes voisines.

M. Avril pourrait citer encore d'autres exemples de partenariat. Ainsi, plusieurs villes adhèrent au projet Autolib', notamment Malakoff et les villes de Sud de Seine, mais pas encore Châtillon. Or, cette ville a pris contact tout à fait récemment avec Malakoff pour avoir des renseignements dans le but éventuel d'adhérer à ce projet. Rendez-vous est donc pris, notamment avec M. Avril en tant que vice-président d'Autolib'.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec la Ville de CHATILLON.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Ville de Châtillon pour les travaux d'aménagement, rue Jean Mermoz, voie limitrophe entre les territoires des deux communes.

Les travaux de réfection de chaussée seront financés par la Ville de Malakoff. Un versement équivalent à 50% du montant des travaux sera effectué par la ville de Châtillon à la commune de Malakoff

**Mme le Maire** ajoute, s'agissant de la dalle du périphérique, que les travaux concernant le jardin porte de Vanves commenceront en avril-mai 2011 et s'achèveront normalement mi-2012. Ce jour-même, le Maire de Paris inaugurerait avec le Maire des Lilas le premier jardin sur la dalle du périphérique. Il est par ailleurs prévu que chaque jardin soit différent.

**Mme Cordesse** a bien entendu la bonne coopération qui existe entre Malakoff et Châtillon mais demande s'il n'y a pas une maîtrise d'œuvre déléguée à l'une des deux villes puisqu'une phrase de la délibération dit que « le marquage au sol sera réalisé pour moitié par chacune des collectivités. »

**M. Métais** se demande s'ils ne devraient pas profiter de cette si bonne entente avec Châtillon pour leur demander de faire partie de Sud de Seine.

**M. Allain**, puisqu'il a été question de la couverture du périphérique, propose de donner une information complète. Un autre chantier commençant avant le jardin : celui qui concerne la voirie. M. Allain souligne d'autant plus ce point que des représentants des

conseils de quartier sont présents à cette séance. La question de la traversée du boulevard Pinard, devant l'INSEE et devant la faculté, est fréquemment posée, notamment dans le quartier nord et à juste titre car chacun sait qu'il est toujours périlleux pour les piétons de traverser à cet endroit. Les travaux concernant ce sujet commenceront donc avant ceux des jardins, et M. Allain souligne l'importance de cette décision.

**M. Paillon** en premier point convient qu'il faut se réjouir des partenariats présentés par M. Avril, souhaiterait que ceux-ci soient encore plus nombreux et que certaines villes encore réticentes à rejoindre la Communauté d'Agglomération changent un jour d'avis. Deuxième point, serait-il possible d'envisager une piste cyclable sur cette chaussée et de réfléchir à un maillage intercommunal ? En effet, il est bien de faire des pistes cyclables mais encore mieux si elles débouchent quelque part. N'est-il donc pas possible de profiter de cette réflexion pour se demander quelles interconnexions seraient possibles avec Châtillon ?

Troisième point, M. Paillon tient à faire remarquer qu'un historique du partenariat concernant la couverture du périphérique révélerait qu'il ne s'agit pas d'une initiative institutionnelle. Au départ, cette idée est venue de quelques associations – dont M. Paillon faisait partie – qui ont décidé d'essayer de se réunir en dehors de la frontière emblématique du périphérique. Plusieurs associations se sont ainsi regroupées, des rencontres ont eu lieu avec les Maires, notamment avec le Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. A l'époque il avait été proposé à celui-ci que l'Équipement devienne intercommunal. Le Maire n'était pas tout à fait d'accord et n'en a reparlé pour la première fois officiellement à Paris que lors de l'inauguration du chantier de couverture du périphérique, et le Maire de Paris lui avait répondu qu'il ne fallait pas trop s'engager. Le mouvement a donc été le suivant : l'idée est partie des associations qui ont convaincu les élus et ces derniers ont trouvé finalement l'idée très bonne et emblématique. Mais cela n'était pas gagné dès le départ. Il faut donc resituer les choses pour savoir que cela est parti des associations.

**M. Avril** souhaiterait prolonger l'intervention de M. Allain à propos de la voirie. Sur le 14<sup>e</sup> il y a un détail auquel M. Avril tient depuis très longtemps et qui va finir par se réaliser très prochainement. Il s'agit de l'installation d'un arrêt sur la ligne 95. Jusque là, le bus ne s'arrêtait pas du tout à cet endroit, alors qu'il a tout à fait les moyens d'y déposer tous les riverains de Malakoff. Il part de la porte de Brancion et va directement à la porte de Vanves en passant par le boulevard Pinard sans s'arrêter. Les interlocuteurs de M. Avril à la RATP ont bien compris la demande et sont d'accord pour faire un arrêt juste en face de la place de la République, dans la rue qui passe au milieu du jardin.

Concernant un projet de piste cyclable rue Jean Mermoz, cela est très délicat car la commune y installe des coussins berlinois en deux points et, la voie étant d'une largeur moyenne, elle ne permet pas de rajouter sur la chaussée une piste cyclable de 1m20 à 1m30. Ceci étant, M. Avril comprend tout de même la demande de Châtillon qui est à l'origine de la commande de ces coussins berlinois en raison d'un centre scolaire important à proximité. Par ailleurs – et cela ne figure pas dans le dossier –, la circulation dans cette voie est limitée à 50 km/h, là où la commune de Malakoff aurait choisi 30 km/h comme toutes les voies de la ville d'ailleurs. Ces coussins berlinois empêchent donc de faire une piste cyclable mais il faudrait peut-être regarder si les trottoirs, assez larges, n'offriraient pas une possibilité.

*S'agissant du maillage de pistes cyclables, M. Avril suggère à M. Paillon de solliciter le Conseil de quartier pour le faire venir afin qu'il expose les projets de plan local de déplacement dans lequel figurent des projets de maillage à Malakoff pour le vélo. Il faut savoir que ce maillage n'a sa raison d'être que s'il relie d'autres maillages en dehors de la ville, et ceci dans le cadre d'un plan de coordination mené au niveau régional.*

***M. Notredame** rappelle qu'une revendication a été portée depuis longtemps et relayée d'ailleurs par les élus en conseil d'école de Paul Langevin. Il y a en effet non seulement un groupe scolaire à Châtillon mais également un autre en face, et un grand nombre d'enfants malakoffiots qui viennent des cités Stalingrad traversent les voies.*

***Mme le Maire** pense toutefois que ces travaux apporteront une plus grande sécurité pour les piétons. A l'adresse de M. Paillon (à propos de son intervention précédente), Mme le Maire pense que le fait que la coopération entre Paris et les villes voisines s'améliore est le fait de tous, des associations bien entendu mais aussi des élus qui, pour certains, ont prôné pendant longtemps une coopération avec Paris, parfois de façon un peu sportive, mais cela s'est largement amélioré depuis 10 ans. Malakoff a par exemple signé un protocole avec Paris et les villes environnantes également et Mme le Maire pense que c'est la meilleure façon d'avancer.*

*Mme le Maire rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet la loi autorise les vélos à prendre les sens uniques à contresens.*

## **INFORMATION**

Madame le Maire fait part des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

### **- Présentation du bilan d'activité 2009 des conseils de quartiers par le collectif inter quartiers**

Rapporteur : Mme Topelet

***Mme le Maire** informe que Mme Topelet va présenter le rapport n°12 (Bilan d'activité 2009 des conseils de quartiers par le collectif inter quartiers) et M. Eric Tisserand, membre du collectif du conseil de quartier Maison de l'Enfant et habitant référent au collectif inter quartiers, exposera le compte rendu des collectifs des conseils de quartier.*

Dans le cadre du programme municipal et de la volonté de renforcer la participation des habitants aux affaires de la ville, la municipalité a lancé en octobre 2008 les conseils de quartiers.

Ils sont au nombre de 5 reprenant le périmètre des visites de quartier :

- 1/ Le quartier Nord
- 2/ Le quartier Centre ville
- 3/ Le quartier Maison de l'Enfant
- 4/ Le quartier des Collèges
- 5/ Le quartier Barbusse- Clos-Montholon

Il faut préciser que l'organisation et le mode de fonctionnement des conseils de quartier sont une proposition de la municipalité. Les habitants se sont appropriés cette proposition et la volonté de la municipalité est que ces conseils de quartier soient bien l'expression des habitants.

Chaque conseil de quartier est animé par un collectif d'animation qui se compose de deux élus municipaux référents du quartier et des habitants désireux de s'impliquer dans ce sens.

Tous les conseils de quartier sont liés par une charte commune définissant leurs objectifs, leur composition et leur fonctionnement. Celle-ci, approuvée par le conseil municipal du 4 novembre 2009, indique que chaque année un bilan d'activité des conseils de quartier, validé par eux, est dressé et présenté au conseil municipal par un habitant non élu appartenant au collectif Inter quartiers. Ce bilan a été établi par les collectifs d'animation, c'est-à-dire les élus et les habitants référents.

Le collectif Inter quartiers est composé d'un élu municipal référent et de deux habitants référents représentant chaque conseil de quartier et de la conseillère municipale déléguée à la démocratie locale. Il a pour rôle de faire le lien entre les différents conseils de quartier.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'entendre l'exposé du bilan 2009 des conseils de quartier (annexe 1) présenté par Monsieur Eric Tisserand, membre du collectif du conseil de quartier Maison de l'Enfant et habitant référent au collectif Inter quartiers.

**M. Tisserand** souhaiterait tout d'abord remercier l'élue à la Démocratie locale pour son rôle, parfois difficile, dans la mise en place des conseils de quartier.

#### Organisation des conseils de quartier :

Les participants sont les élus et les habitants. La participation des habitants aux réunions a été relativement bonne mais reste fonction des sujets traités.

Les conseils de quartier du Nord ont une activité plus soutenue que ceux du Sud. Hélas, les jeunes et les habitants des cités sont peu représentés à ces réunions.

Après un an d'activité, certains habitants référents ont souhaité quitter leur collectif. Ils ont été remplacés avec plus ou moins de facilité.

Dans l'ensemble des réunions, l'individuel a laissé la place au collectif et à l'intérêt général. Des débats ont été enrichissants et les sujets traités de bonne teneur. Le bilan des conseils de quartier est jugé comme globalement positif par les participants.

#### Relations avec la municipalité :

Les relations entre la municipalité et les conseils de quartier se sont améliorées avec le temps et l'expérience.

#### Axes de travail et activités menées en 2009 :

Les principaux sujets abordés ont été :

- la ZAC Dolet-Brossolette,
- la municipalisation de l'avenue Augustine Dumont,
- le réaménagement de la place du 11 novembre,
- le plan territorial de développement durable,
- le commerce,

- la voirie,
- la circulation,
- le transport,
- les nuisances sonores,
- et au niveau Sud de Seine, le traitement des déchets, notamment les encombrants et les déchets verts.

#### Perspectives :

Quelques craintes sont exprimées sur la pérennité des conseils de quartier si la Ville n'implique pas davantage ou mieux les citoyens dans les projets de la ville. Il faut enrayer la baisse du nombre de participants aux réunions et trouver des volontaires pour renouveler les participants, les habitants référents dans les collectifs d'animation. L'intérêt des participants peut être éveillé par des sujets inscrits à l'ordre du jour, qu'il s'agisse de sujets à l'échelle du quartier ou de sujets transversaux inter quartiers qui intéressent les habitants de toute la commune.

#### Propositions pour un meilleur fonctionnement :

Celles-ci se classent sous deux axes : le fonctionnement pratique et la communication.

##### *Fonctionnement pratique :*

Les collectifs d'animation doivent se rendre autonomes et se réapproprier leur rôle au sein des conseils de quartier. Il convient de rappeler à ce stade qu'ils ont toute latitude pour se réunir avec ou sans les élus. Il faut aussi fidéliser les participants aux conseils de quartier en créant des commissions de travail sur des thèmes différents et des événements conviviaux. Retravailler les objectifs des collectifs d'animation et définir plus précisément leur rôle ainsi que celui des habitants. Prêter davantage attention au fonctionnement interne de chaque conseil de quartier, par exemple en restructurant davantage le déroulement à la fois des collectifs d'animation et des conseils. Préciser les règles de fonctionnement dans la charte ou autrement.

##### *Communication :*

Les collectifs d'animation doivent améliorer leur communication et, dans cette optique, souhaitent :

- disposer d'une tribune libre dans *Malakoff Infos* ou sur le site internet de la ville,
- obtenir de la Mairie le nom et l'adresse des nouveaux arrivants dans le quartier concerné pour pouvoir leur envoyer une lettre présentant les objectifs du conseil de quartier et les informer des dates des prochaines réunions.

Les conseils de quartier désirent être informés de tout nouveau projet en cours à la Mairie, de son évolution dans des délais aussi brefs que possible et voir les demandes des collectifs d'animation faire l'objet d'un suivi plus régulier.

Pour finir, l'implication forte de tous, Mairie et habitants, reste indispensable pour assurer la pérennité des conseils de quartier.

***Mme le Maire***, au nom du Conseil municipal, remercie tout d'abord M. Tisserand pour la présentation de ce premier bilan et se félicite de l'existence de ces conseils de quartier, dont le lancement a eu lieu en octobre 2008. Une première tentative en 2001 n'avait pas été suivie d'effet mais aujourd'hui ils existent grâce aux habitants, et notamment aux habitants référents ainsi qu'aux élus qui s'y sont réellement impliqués.

*Mme le Maire se souvient avoir dit lors de la création de ces conseils de quartier, laquelle était inscrite au programme municipal, que ces conseils représentaient un outil démocratique supplémentaire permettant de renforcer la concertation, le dialogue et la coopération, et dans un même temps d'améliorer la gestion municipale.*

*Mme le Maire tient également à remercier tous les habitants qui s'impliquent avec dynamisme dans ces collectifs d'animation, les élus référents ainsi que Marielle Topelet, élue à la Démocratie locale, qui doit parfois, tâche pas forcément simple, mettre les nouvelles orientations en œuvre.*

*Mme le Maire remercie également Céline Nérot, qui recueille les comptes rendus et assure le suivi avec les services.*

*Bien entendu, il reste des améliorations à apporter aux relations avec la Ville, mais l'occasion d'en reparler se représentera. Mme le Maire pense ainsi qu'un collectif va être mis en place au niveau de la Mairie avec un certain nombre d'élus et de responsables municipaux, un petit groupe de travail qui étudiera avec les représentants des collectifs comment perfectionner et améliorer tout cela.*

*Comment les conseils de quartier peuvent-ils refléter encore mieux la mixité sociale – problème qui ne se pose pas qu'à Malakoff – et les classes d'âge ? S'il est peu probable qu'un jeune de 20 ans participe à un conseil de quartier, il serait par contre intéressant de réfléchir aux relations entre par exemple le conseil de la jeunesse et les conseils de quartier ou encore entre le conseil des usagers du LVR (Loisirs Vacances et Retraités) et les conseils de quartier. Mais il faudrait s'interroger également sur la présence des jeunes de 30 ou 40 ans.*

*Mme le Maire est d'accord avec le fait de soumettre les projets de voirie et d'aménagement aux habitants bien en amont, ce est qui possible dans la majorité des cas. La Ville a de ce fait progressé, et cela est encore à améliorer au niveau des services municipaux, sur la sensibilisation à la concertation systématique sur les projets. Il faut penser aux conseils de quartier comme une structure réelle. Ainsi, ils pourraient jouer un rôle important – sans toutefois leur imposer quoi que ce soit – sur le Plan territorial de développement durable en amenant des idées.*

*S'agissant de la communication, une réflexion est à engager sur l'amélioration de la visibilité des conseils de quartier. Malakoff est une « petite » ville, de 31 000 habitants certes, mais assez resserrée pour que les habitants ne se sentent pas seulement d'un quartier mais de Malakoff. C'est ce qu'avaient d'ailleurs ressenti des sociologues venus pour le Conseil général faire une étude pour un club de prévention. Pour rendre plus visibles ces conseils de quartier, quelques actions simples peuvent être menées : par exemple, sur tous les panneaux d'affichage municipaux peut figurer le nom du quartier. Par ailleurs, dans Malakoff Infos en particulier et sur internet, il est possible de rendre plus visibles les conseils de quartier. Actuellement, plusieurs pétitions circulent au niveau de ces conseils :*

- pétition pour le rattachement à l'hôpital quartier Nord (Mme Demerson est venue voir Mme le Maire pour lui parler de la possibilité de rallier l'hôpital Saint-Joseph),*
- pétition pour le PDG de la RATP,*
- pétition pour le STIF,*
- pétition sur RFF dans le quartier des Collèges ou du Centre,*
- pétition dans le quartier Barbusse-Clos Montholon au sujet du poste transformateur EDF dont il faudrait réduire le bruit.*

*Il serait donc intéressant de faire mieux connaître toutes ces initiatives dans Malakoff Infos. Un stand des quartiers pourrait également être installé lors de la Fête de la Ville.*

*Il s'agit donc de rendre plus visibles et concrets les conseils de quartier pour l'ensemble de la population en alimentant régulièrement les circuits d'information de la ville.*

*Mme le Maire tient à répéter que toutes ces initiatives sont tout à fait intéressantes et espère qu'ils pourront tous continuer ensemble avec beaucoup de ténacité et d'enthousiasme.*

**M. Paillon** revient sur deux points. En positif, tout le monde est d'accord pour dire qu'il s'agit d'une belle initiative. Un réel effort de transparence a été fait, sans censure, dans ce qui est dit par le collectif inter quartiers.

*En plus décevant, une crainte est formulée et a été reprise par le représentant du collectif sur la pérennité des conseils de quartier « si la ville n'implique pas davantage/mieux les citoyens dans les projets de la Ville » et il est dit également que les conseils de quartier « devraient être informés de tout nouveau projet en cours à la Mairie et de son évolution ».*

*Bel effort de transparence donc, mais un échec « originel » qui est d'ailleurs rapporté dans le document. Il s'agit du conseil de quartier auquel M. Paillon appartenait d'ailleurs en tant que citoyen référent et dont il s'est retiré pour la raison évoquée ici : « le conseil de quartier 3 aurait souhaité pouvoir être impliqué dans le comité de pilotage de la ZAC Dolet/Brossolette, ce qui a été refusé par l'équipe municipale ». Cet échec originel ne pourra jamais être oublié, mais il est possible d'améliorer les choses par plus d'ouverture sur les projets en cours car la concertation va jusqu'à impliquer des citoyens qui le souhaitent dans les comités de pilotage. Il ne faut pas décourager cela, comme cela a été le cas sur la ZAC Dolet/Brossolette.*

*Deuxième chose : la problématique du positionnement des élus dans les conseils de quartier est évoquée ici ; savoir comment les conseils peuvent se réunir sans les élus ?.*

*Troisième point : une suggestion est sans doute à creuser, celle d'avoir un communicant, une personne COM de l'Urbanisme car il y a une réelle attente à ce sujet et cette proposition devrait être écoutée.*

**Mme Ghiati-Léri**, en tant qu'élue référente sur le quartier Centre, tient à dire qu'elle s'est investie avec un réel plaisir avec les habitants sur l'animation du conseil de quartier. Le rôle d'élue dans ce contexte est à la fois un rôle d'accompagnement et d'information pour relayer les éléments importants de la politique municipale. Pour Mme Ghiati-Léri il est important de garder cet état d'esprit de co-construction, de partage, de travail en commun car cela souligne que chacun a sa place avec ce qu'il est, ses compétences et son propre rôle dans la ville.

*S'agissant de la visibilité des conseils de quartier, le quartier Centre a eu cette chance d'avoir le réaménagement de la place, sujet important de l'année écoulée, mais le constat qui en a été fait est qu'il y a un réel besoin que les habitants se réapproprient encore mieux leur conseil de quartier. L'expérience vécue le samedi précédent sur l'initiative « Jouer ensemble » sur la place du 11 Novembre a finalement bien marqué les esprits des membres du collectif d'animation. Et cela a plutôt conforté l'idée que cette visibilité, au-delà des efforts faits dans Malakoff Infos, affiches, etc., doit passer par la rencontre entre élus et habitants dans les quartiers. Ainsi, les initiatives festives ou solidaires qui pourraient passer pour « gentilles » sont en réalité de vraies initiatives qui permettent de vrais échanges constructifs. Il a par exemple été possible de rencontrer des personnes ne faisant pas partie des conseils de quartier et de leur en expliquer l'utilité. Au-delà des efforts que peut faire la municipalité pour mieux concerter, mieux associer des citoyens aux projets de la Ville, la pérennité des conseils de quartier tient aussi à la capacité qu'auront les habitants de les faire vivre.*

*Pour les élus, c'est aussi une manière d'aller à la rencontre d'un certain nombre de personnes, de confronter aussi les visions de la ville, de ses usages. Mme Ghiati-Léri trouve également intéressant de voir des habitants s'impliquer dans ces conseils qui ont le souci de développer toutes ces initiatives et de construire avec la municipalité la ville d'aujourd'hui et de demain.*

***Mme Belhomme** souhaitait juste apporter un commentaire sur la déception liée à l'absence des jeunes dans ces conseils de quartier. Il faut être lucide et chacun devrait faire l'effort de se reporter à quelques années en arrière pour comprendre que les ordres du jour traitant de la place du 11 Novembre, de la piste cyclable ou des finances de la Ville ne passionnent pas forcément des jeunes de 20 ou 22 ans. En revanche, Mme Belhomme croit plus au lien entre le conseil de la jeunesse et ces conseils ou bien au choix de créer des thématiques particulières. Ainsi, comme il en a été question, si lors des Assises de la jeunesse de jeunes Malakoffiots réalisent un film sur la jeunesse, il sera bien entendu proposé aux conseils de quartier de le visionner et d'avoir ensuite un débat sur cette question. Ce qui découlera ensuite des Assises de la jeunesse en termes d'actions municipales pourra effectivement être amené au débat dans les conseils de quartier pour informer déjà les habitants et discuter avec eux de l'importance des actions.*

***Mme Topelet** pense que la mixité est une question à laquelle sont confrontés tous les conseils de quartier de toutes les villes. Il y a une sur représentation générale des personnes les mieux informées, des classes moyennes. Mais à Malakoff cela n'est pas si catastrophique que cela car il s'agit d'une ville où il y a déjà une mixité sociale et c'est une chance d'avoir dans les conseils de quartier des personnes issues des habitats sociaux.*

*Les conseils d'animation sont bien conscients de cette difficulté-là.*

*Pour les jeunes, tout dépend évidemment des thèmes traités, ceux traitant du cadre de vie ne les intéressant pas particulièrement.*

*Par ailleurs, Mme Topelet pense qu'il faut beaucoup plus de visibilité. Il y faut aussi du qualitatif : convivialité, plaisir de participer, dialogue, débat, c'est aussi l'un des objectifs des conseils de quartier.*

***Mme le Maire** trouve que c'est là une belle conclusion et remercie également M. Tisserand à qui elle propose de rester jusqu'à la fin de la séance.*

## **VŒUX – COMMUNICATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **- Vœu relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza**

Rapporteur : Mme le Maire

**Mme le Maire** indique que ce vœu est proposé dans beaucoup de Conseils municipaux et de conseils des différentes collectivités locales.

Cette question a fait l'objet de condamnations de divers côtés, notamment de toutes les forces, en France et à l'étranger, qui agissent pour la paix et pour la culture de paix, dont les forces pacifistes israéliennes elles-mêmes qui ont beaucoup protesté contre cette agression.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza.

### **Le conseil municipal de Malakoff réunit le 30 juin 2010 :**

- **condamne** cet arraisonnement meurtrier et exprime sa solidarité avec toutes les victimes et leurs familles,
- **exprime** la volonté que le blocus de Gaza soit levé pour permettre à l'aide humanitaire et notamment l'aide apportée par les collectivités territoriales, d'être acheminée dans les territoires palestiniens sous contrôle international.

**M. Seignolles** s'exprimera en son nom car il n'a pas eu le temps d'en parler à ses amis du groupe socialiste où il n'y a pas, d'ailleurs, une pensée monolithique. Ce vœu a été voté par le Conseil de Paris. M. Seignolles note toutefois un terme excessif et trouve qu'il y manque quelque chose.

*Le terme excessif figure dans la première partie : « ... d'une dizaine de blessés parmi les militants de ce convoi pacifiste et humanitaire pour Gaza qui, frappé par un blocus inhumain, fait de ce territoire où vivent 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, une véritable prison à ciel ouvert. » C'est ce terme qui heurte M. Seignolles pour qui la phrase serait aussi forte s'il y avait écrit : « ... frappé par un blocus inhumain où vivent 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants. » Mais M. Seignolles convient qu'il aurait dû en parler auparavant aux membres du Collectif et à ses amis du groupe socialiste.*

*En revanche, sur la fin : « exprime la volonté que le blocus de Gaza soit levé pour permettre à l'aide humanitaire et notamment l'aide apportée par les collectivités territoriales, d'être acheminée dans les territoires palestiniens sous contrôle international », devrait figurer ici « sous contrôles internationaux ». M. Seignolles ne veut pas engager un débat à ce sujet mais pourquoi ce choix du pluriel et pourquoi y a-t-il ce blocus entre autres ? En fait, Israël a peur que si ses portes s'ouvrent et que tous les convois peuvent arriver, il n'y ait pas là que de l'aide humanitaire. M. Seignolles est partisan de lever le blocus mais il n'est pas possible de le faire sans un contrôle international.*

*Ce contrôle international ne pose pas de problème à **Mme le Maire** mais, étant allée à Gaza, elle peut témoigner qu'il s'agit bien d'une véritable prison à ciel ouvert. 1,5 million de personnes vivent sur ce tout petit territoire soumis au blocus. Certes, ils ne meurent pas tous de faim, certes, une solidarité extraordinaire existe entre les familles, mais s'agissant des mesures de santé, d'éducation et autres, c'est bien une véritable prison. Les habitants de Gaza ne peuvent pas sortir, se déplacer, enfermés dans ce tout petit espace. Tous ceux qui y vont sont d'ailleurs tout à fait impressionnés par la façon dont les gens y vivent. Il faut se souvenir également que des bombardements ont fait 1 000 morts à Gaza un an auparavant.*

**M. Seignolles** reconnaît que l'on ne peut être que partisan quant au fond du vœu et que, n'ayant parlé à personne de ces modifications, il le votera tout de même.

**Mme le Maire** souhaiterait quant à elle que figurent les termes « forces pacifistes israéliennes » dans la phrase « Considérant la tristesse, la colère et l'indignation provoquées dans le monde entier et partagées par... » car ils ont beaucoup de mérite à agir dans ce cadre.

**M. Delahaye** souligne que le conflit israélo-palestinien est un sujet toujours délicat et irait plutôt dans le sens de ce que vient de dire Jean Seignolles.

Par ailleurs, même si le vœu ne va pas dans ce sens – auquel cas M. Delahaye se serait abstenu –, il ne faut pas oublier que, même si l'attitude du gouvernement israélien est condamnable, le Hamas, qui est peut-être élu démocratiquement, est en tout cas condamnable sur un certain nombre de ses comportements. C'est aussi aux instances internationales et notamment à l'ONU de prendre leurs responsabilités sur les manquements aux droits internationaux.

Sur « la prison à ciel ouvert », M. Delahaye pense que l'on peut voir effectivement cela ainsi mais ce ne sont que des mots. L'intérêt de ce vœu encore une fois n'est pas tant dans le commentaire que dans l'ambition de la municipalité.

**M. Koechlin** ne voyait pas ce vœu comme prenant partie pour un camp ou pour un autre mais – et c'est cela la position des pacifistes – qu'il se défend juste pour la bonne application du droit international et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans ce conflit, il est important de bien tenir ce cap.

**M. Notredame** demande juste que chacun imagine exactement la même situation avec un autre pays qu'Israël. Il n'y aurait pas ce débat et tous voteraient ce vœu sans aucun état d'âme, il est bon de le rappeler. Ensuite, on peut critiquer les moyens qu'utilisent les Palestiniens pour se défendre mais il y a tout de même un agresseur et un agressé et il faut tout de même bien le rappeler.

**Mme le Maire** souligne que l'essentiel est l'application du droit international ainsi que les résolutions de l'ONU. C'est d'ailleurs ce que demande un grand nombre de gouvernements, même s'il faudrait mettre un peu plus d'énergie pour les appliquer.

## **- Vœu relatif à la rentrée scolaire 2010-2011**

**Mme Alaudat** indique que ce vœu a pour objectif d'attirer l'attention sur la situation préoccupante qui prévaut actuellement dans deux écoles de Malakoff.

Si l'on peut effectivement se féliciter de l'ouverture à la rentrée prochaine de deux classes, l'une à l'école maternelle Henri Barbusse, l'autre à l'école élémentaire Jean Jaurès, deux fermetures sont hélas à déplorer : l'une à l'école élémentaire Paul Langevin et une autre qui aurait lieu à la rentrée de septembre après comptage des élèves à l'école élémentaire Guy Môquet.

Rien n'augurait de ces fermetures puisque même l'Inspecteur de circonscription en a été surpris. Mais les réformes engagées par le gouvernement et la décision de Luc Chatel prise il y a quelques jours d'amplifier les restrictions budgétaires, qui se traduisent par des suppressions de postes (40 000 depuis trois ans) ont entraîné pour Malakoff la fermeture de ces deux classes qui auront pour conséquence l'augmentation des effectifs dans les classes, l'aggravation des conditions de travail des enseignants et des élèves, et va par là entraver la réussite scolaire.

Ceux qui vont en pâtir le plus seront bien sûr les élèves en difficulté scolaire, d'autant plus que les RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) continuent d'être cruellement remis en cause de façon sournoise. Chaque année le nombre de postes diminue, l'objectif étant leur extinction totale au motif que le gouvernement a mis en place l'aide individualisée pour pallier la fermeture des classes le samedi matin.

A cela s'ajoute la fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans alors que tout le monde reconnaît qu'elle est facteur de réussite scolaire. A Malakoff ont été scolarisés à

la rentrée 2009 25% d'enfants contre 33% l'année précédente. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a décidé aussi la réforme de la formation qui sonne le glas de la formation initiale des enseignants et des IUFM. Cela est catastrophique pour les enseignants qui vont se retrouver à la rentrée de septembre sans préparation devant des classes difficiles et surchargées, et c'est catastrophique pour les élèves qui ont besoin d'enseignants formés.

On ne voit pas là se dessiner un projet ambitieux pour l'école mais plutôt son démantèlement. Il est à déplorer l'absence de gestion à long terme mais ce gouvernement semble agir au coup par coup dans un seul objectif comptable.

Chacun se souvient peut-être que le ministère avait décidé, il y a de cela deux ans, de fermer une classe à Henri Barbusse maternelle, il en ouvre une deux ans après. L'année dernière une ouverture de classe avait eu lieu à Paul Langevin qui ferme cette année. Quid des progressions pédagogiques, de tout le travail qui a été fait par les enseignants ? Tout cela se fait au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement.

S'agissant de l'école Paul Langevin, la décision a été prise le mardi précédent de fermer une classe alors que la majorité des élèves sont issus de familles de militaires qui mutent donc souvent. Les inscriptions sont par conséquent très souvent massives au cours de l'été et même les premières semaines de la rentrée scolaire.

Le problème touchant l'école Guy Môquet est l'existence d'une CLIS (classe accueillant des enfants en situation de handicap). Cela remet donc en cause l'intégration de ces enfants en milieu ordinaire.

C'est pourquoi la Majorité partage les préoccupations des enseignants et des parents d'élèves qui sont en train de faire circuler une pétition (Mme Alaudat remercie ceux qui l'ont déjà signée. Elle n'a pas vu par contre le nom de ses collègues de l'opposition mais pense qu'il s'agit d'un oubli...).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter ce vœu afin que soient réunies les conditions de la réussite des élèves, élément déterminant du développement de la société aux plans économique, scientifique, culturel et humain.

Par 30 votes pour dont 4 mandats et 5 conseillers dont un mandat qui ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal adopte le vœu suivant relatif à la rentrée scolaire 2010/2011 :

Le Conseil municipal de Malakoff :

- Partage l'inquiétude des enseignants et des parents d'élèves et apporte son soutien à leurs actions.
- Réaffirme son attachement à un service public de l'éducation de qualité.

Le Conseil municipal de Malakoff demande :

- L'annulation de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Paul Langevin et de la fermeture conditionnelle à l'école élémentaire Guy Môquet.
- La continuité de l'enseignement spécialisé par la reprise de la formation de maîtres G et E afin que ces postes spécifiques restés vacants, 3 sur les 5 postes G et 2 sur les 6 postes E, soient pourvus au plus vite par des enseignants diplômés.
- Le maintien de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles.

- L'abandon de la réforme en cours sur la formation des maîtres pour une formation de qualité à l'enseignement.

**Mme le Maire** précise que la réforme sur la formation des maîtres va avoir des conséquences très graves. Ainsi, des enseignants sans formation IUFM seront envoyés devant des élèves et auront des stages de formation en cours d'année, ce qui pourrait donner lieu jusqu'à 4 remplacements dans l'année.

**Mme Guillois** est très attachée aux missions du RASED et c'est sur ce sujet en particulier, bien que ne sous-estimant pas les luttes à mener sur les autres dégradations de l'école publique, qu'elle voudrait intervenir.

Les enseignants spécialisés du RASED jouent un rôle très spécifique dans les écoles. Certains élèves nécessitent l'intervention de ces personnels car pour des raisons de toutes natures, qu'elles soient affectives, psychologiques ou sociales, ils ne sont pas en mesure d'entrer sans aide dans les apprentissages scolaires. L'approche différenciée, pluri-professionnelle et concertée pour repérer, analyser et prendre en compte les situations particulières de ces élèves, requièrent des interventions de personnes formées quand les enseignants dans les classes n'ont pas réussi à résoudre les difficultés.

En 2008, M. Darcos annonçait la suppression de 3 000 postes de RASED, mais face à l'indignation générale des écoles et des parents d'élèves exprimée par des centaines de milliers de signatures pour la pétition « Sauvons les RASED », celui-ci a dû effectuer un recul. Cependant, à la rentrée 2009 les organisations syndicales de l'Education, les associations professionnelles, les fédérations de parents d'élèves alertaient à nouveau sur les projets de suppression de postes surnuméraires dans les cartes scolaires des inspecteurs d'académie et la baisse drastique des départs en formations spécialisées.

Par ailleurs, les discussions ont été interrompues unilatéralement par le ministère et le document « Schéma d'emplois 2010-2013 » adressé au recteur d'académie en vue de la préparation de la carte scolaire 2011, suscite la stupeur et la consternation. Il y est en effet proposé de ne recruter aucun maître G, aucune psychologue scolaire et un minimum de postes E. Les postes G sont des personnels spécialisés travaillant surtout sur la prévention en direction des enfants les plus jeunes et sur des problèmes de comportement, et les maîtres E sont des enseignants travaillant sur les difficultés pédagogiques. Les postes vacants dont le nombre ne cesse d'augmenter du fait de l'insuffisance des départs en formation seraient fermés.

Il est consternant qu'un ministre de l'Education nationale envisage sa fonction sous l'angle de la gestion comptable quand l'investissement éducatif est à terme le plus rentable des investissements. La suppression de ces postes spécialisés va laisser à l'abandon les enfants les moins préparés à l'engagement dans les apprentissages scolaires et augmenter le nombre d'élèves qui restent en marge du système scolaire, alors que depuis plus de vingt ans au sein de l'école pouvait être résolu bon nombre de difficultés. Par ailleurs, on prend le risque d'allonger les listes d'attente déjà longues des structures de soin, CMP, orthophonistes, et on accentue de ce fait le déficit de la Sécurité sociale.

S'agissant de la situation de Malakoff : en 2009-2010, donc cette année scolaire, il y avait 4 postes E, 3 postes G, 2 postes de psychologues scolaires. Sur Vanves, la ville rattachée à Malakoff dans la 18<sup>e</sup> circonscription, 1 poste de psychologue scolaire, 1 poste E et 1 poste G. A la rentrée prochaine, du fait des non-remplacements, il y aura à Malakoff seulement 2 postes G (-1), 2 postes de psychologues, 2 postes E occupés par

des personnels spécialisés et un poste E d'une personne partie en formation. Sur Vanves il ne restera que la psychologue scolaire. Les postes E (pédagogiques) étaient jusqu'à présent remplacés par des personnes faisant fonction, c'est-à-dire des personnels non formés mais remplissant un rôle de soutien. L'Inspecteur d'académie a pris la décision de ne mettre ces postes E non pourvus par des spécialisés que dans le nord du département.

Cette dégradation des postes spécialisés depuis Malakoff n'est pas nouvelle mais elle va s'aggravant et l'on peut déplorer les discours démagogiques de défense de l'école publique quand effectivement sur le terrain l'on constate toutes ces fermetures de postes.

**Mme Alaudat** détient un tract émanant du syndicat des Inspecteurs d'académie qui reprend donc exactement le même argumentaire qui vient d'être développé. Cela vient tout de même des Inspecteurs d'académie et c'est la même qui met en place les directives ministérielles, c'est dire la gravité de la situation.

**Mme Belhomme** ne veut pas répéter ce qu'a dit Mme Guillois sur les RASED mais souhaite attirer tout de même l'attention sur la formation des maîtres. Ce que l'on entend est assez sidérant : le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend ; le fait d'augmenter le nombre d'années universitaires d'un enseignant n'en fera pas forcément un enseignant tout à fait prêt à enseigner. La pédagogie, la didactique ne s'improvisent pas et doivent faire l'objet d'une formation spécifique. Que chacun s' imagine un instant qu'un médecin soit envoyé au bout de cinq ans pour soigner des malades sans avoir jamais aperçu un malade de sa vie et avoir eu une notion de ce qu'est la maladie, les pathologies. C'est cela qui se prépare ! Des jeunes vont passer le concours sans parfois n'avoir jamais rencontré un élève de leur vie, un groupe d'enfants, et vont aller faire la classe à des élèves qui seront peut-être vos enfants ou vos petits-enfants. Ce qui se passe est gravissime et représente un retour de quarante ans en arrière.

**M. Guilmart** fera deux commentaires. Le premier concerne la méthode sur la pétition. Ce procédé lui paraît quand même un peu étrange et surtout un peu réducteur en regard de la manière dont cette pétition est argumentée. Le dossier est beaucoup plus complexe que ce que la Majorité semble dire et il sera difficile de ne pas s'exonérer un jour de mettre sur la table tous les problèmes de l'Education nationale. Conseil municipal après Conseil municipal, M. Guilmart trouve assez étrange la manière dont sont abordés les sujets et pense – ce qu'il peut comprendre quelque part – que la Majorité travaille « pour elle-même », pour défendre sa corporation sans aucun doute. Ceci étant, pour tout ce qui concerne les élèves, le souci serait justement de leur demander aussi leur avis de temps en temps mais sans la politisation excessive que certains exercent dans certains établissements scolaires. En effet, cela est malheureusement très présent à travers un certain nombre de propos.

Par ailleurs, ce dossier lui étant parvenu après les cinq jours légaux, le groupe UMP ne se prononcera pas pour ce vote, selon la ligne de conduite qu'il a et qu'il gardera.

Le deuxième commentaire concerne le premier vœu : M. Guilmart avoue avoir entendu des choses étonnantes de la part de certains des intervenants. Aujourd'hui, réduire un tel conflit vieux de plus de quarante ans de cette manière lui paraît assez hasardeux et certains propos sont même choquants. Par le passé, les problèmes internationaux n'étaient pas abordés en Conseil municipal. M. Guilmart se souvient ainsi avoir déposé un vœu il y a quelques années de cela et il lui avait été répondu que cela était hors de la compétence du Conseil municipal. Or, on voit bien aujourd'hui que ce vœu, au-delà de l'aspect choquant qui a été signalé par beaucoup d'observateurs, beaucoup de

responsables politiques, traite d'un sujet scabreux où l'on peut constater un certain clivage. Certains propos pourraient être un petit peu nuancés par rapport à la complexité du dossier qui ne date pas d'aujourd'hui et Mme le Maire, qui a été sur place, sait très bien que ce blocus a lieu aussi parce qu'un certain nombre de problèmes inhérents à des actes guerriers ont été justement masqués par l'aide humanitaire.

**Mme le Maire** fait remarquer que l'on ne revient pas sur le vœu précédent.

**M. Guilmart** insiste toutefois sur le fait qu'il était important de le dire car ce n'est pas aussi simple que ce qui a été dit plus tôt de manière manichéenne.

**Mme le Maire**, s'agissant du vœu relatif à la rentrée scolaire, tenait à préciser que le retard dans sa diffusion tient au fait que la fermeture des classes n'a été connue que le mardi précédent. L'Inspecteur de circonscription en a d'ailleurs été lui-même très surpris.

**M. Vialle** souhaiterait dire un mot pour témoigner de l'incurie complète de la politique budgétaire de l'Etat : le montant total des économies budgétaires réalisées contre l'Éducation nationale depuis cinq ans a été dilapidé entièrement dans la baisse de la TVA pour les restaurateurs qui, comme chacun sait, n'a créé aucun emploi, augmenté aucun salaire mais a servi aux propriétaires de restaurants pour acheter de nouvelles Mercedes ou BMW.

## **- Communication**

**M. Lhomme** fait part de quatre informations concernant Malakoff.

M. Lhomme était absent au dernier Conseil municipal car il y avait à l'école Fernand Léger une soirée de solidarité avec Ngogom organisée par la classe qui correspond avec les élèves de ce village. Le préau a accueilli un grand nombre de personnes et il a ainsi été possible de récolter 760 € qui seront envoyés à Ngogom. Ils permettront de continuer à améliorer l'école de Ngogom avec laquelle l'école Fernand Léger correspond. C'est là une belle preuve de solidarité à laquelle Malakoff est habituée.

Les Ateliers scientifiques, organisés conjointement depuis plus de 20 ans par la Ville, l'Inspection départementale et l'association Icare, ont toujours eu beaucoup d'écho. Cette année a eu lieu une grande transformation à cause de problèmes budgétaires et cela a été un petit peu plus compliqué que d'habitude. Cela dit, les 14 enseignants s'y sont investis avec l'aide du conseiller pédagogique et surtout de l'intervenante scientifique de haut niveau – mais tout à fait à la portée des enfants. Ensemble, ils ont permis de présenter une exposition tout à fait remarquable à la salle des fêtes, d'autant plus remarquable que depuis trois ans maintenant ce sont les enfants eux-mêmes qui sont en quelque sorte les guides à la fois pour les jeunes de leur âge pendant la semaine et pour les parents les dimanches.

Autre domaine, mais peu éloigné finalement : viennent de se tenir les mini-olympiades organisées par le service des sports car il fallait bien compenser la course en ville que M. Darcos avait supprimée. Malgré tout, ces mini-olympiades commencent à trouver leur place et à devenir un moment important, même si c'est moins populaire et spectaculaire puisque cela se passe sur le temps scolaire. Néanmoins, cela a le mérite d'exister.

Enfin, quand Mme le Maire avait confié en 2001 la vice-présidence de la caisse des écoles à M. Lhomme, elle lui avait demandé deux choses : optimiser la fréquentation des centres de vacances (Malakoff étant toujours, par choix politique, propriétaire de centres de vacances) et organiser des classes de découverte à La Tremblade, sans

*toutefois augmenter le nombre de classes. A donc été mis en place avec le service de la caisse des écoles le fait de pouvoir aujourd'hui louer ces centres, soit à des associations, soit pour des fêtes familiales d'habitants de Malakoff. Cela marche bien puisque M. L'homme signe de plus en plus de conventions d'occupation de ces centres, et si bien que cela fait rentrer quelques recettes supplémentaires dans les caisses de la caisse des écoles. Lorsque les travaux ont été faits à La Tremblade – une belle construction –, la question portait sur l'ajout de classes ou la suppression ailleurs. Grâce à ces recettes et grâce à la décision de Mme le Maire et du Bureau municipal – qui auraient pu, évidemment, par les temps qui courent, utiliser l'argent peut-être autrement... – il a été décidé de permettre l'ouverture de deux classes supplémentaires. Ce seront donc 20 classes qui partiront en 2011 et, il faut le souhaiter, après également, mais la pérennisation des locations semble toutefois bien ancrée. En regard de ce qui existe dans les Hauts-de-Seine, ces 20 classes de découverte de bonne qualité sont uniques, sachant qu'un certain nombre de villes n'ont même plus du tout de centres de vacances. Il semble important de souligner cette action, de souligner que Mme le Maire se situe ainsi dans la droite ligne de ses prédécesseurs, M. Salagnac, M. Figières, et de dire que Malakoff est bien une 'ville amie des enfants'...*

**Mme le Maire** invite d'ailleurs les Conseillers municipaux, s'ils passent durant leurs vacances du côté de Megève, de La Tremblade, de Vaudeurs ou de Fulvy, à venir visiter les centres de vacances. Mme le Maire remercie les membres du Conseil municipal et souhaite à tous de passer de bonnes vacances.

## **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

2010/25 : Cession d'un véhicule RENAULT immatriculé 421 VN 92

2010/26 : Marché à procédure adaptée n° 10-12 pour les travaux de réhabilitation du stade Lénine à Malakoff

2010/27 : Modification des attributions des bourses municipales pour les jeunes de 16 à 25 ans

2010/28 : Marché de concours de maîtrise d'œuvre pour le concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse APS pour le réaménagement de la place du 11 novembre et des voiries adjacentes

2010/29 : Marché à procédure adaptée n° 10-14 pour la fourniture de réactifs de laboratoire pour COBAS INTEGRA 400 PLUS

2010/30 : Marché à procédure adaptée n° 10-13 pour la fourniture de réactifs et consommables pour un automate d'immuno-enzymologie

2010/31 : Revalorisation des tarifs de location des installations sportives pour l'année scolaire 2010-2011

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17**  
**Le secrétaire de séance,**  
**Mme BETOUS**